

# **CLAVELÉE ET VARIOLE**

## **ÉTIOLOGIE**

### ***Classification de l'agent causal***

Virus de la famille des Poxviridés, du genre *Capripoxvirus*

### ***Résistance aux agents physiques et chimiques***

Température : Sensible à 56 °C/2 h ou 65 °C/30 mn  
pH : Sensible aux pH fortement basiques ou fortement acides  
Agents chimiques : Sensible à l'éther (20 %), au chloroforme et au formol (1 %)  
Désinfectants : Inactivé en 15 mn par le phénol (2 %) ; sensible aux détergents tels que le dodécylsulfate de sodium  
Résistance : Peut résister pendant des années dans les croûtes desséchées, à température ambiante. Le virus résiste dans la laine pendant 2 mois et dans les locaux pendant 6 mois

## **ÉPIDÉMIOLOGIE**

- Morbidité : Zones endémiques : 70-90 %
- Mortalité : Zones endémiques : 5-10 %, mais peut atteindre 100 % chez les animaux importés

### ***Hôtes***

- Ovins et caprins (prédisposition liée à la race et dépendante de la souche virale)

### ***Transmission***

- Contact direct
- Transmission indirecte par des instruments, des véhicules ou des produits contaminés (litières, aliments)
- Une transmission indirecte par des insectes (vecteurs mécaniques) a été mise en évidence mais elle joue un rôle mineur
- Contamination par inhalation, inoculation intradermique ou sous-cutanée ou par voie respiratoire, transcutanée et transmuqueuse

## Sources de virus

- Lésions cutanées (croûtes, nodules) à partir desquels se forment des aérosols
- Salive provenant des animaux malades (pendant 1 à 2 mois)
- Sécrétions nasales
- Matières fécales

## Répartition géographique

La clavelée et la variole caprine sont endémiques dans la plus grande partie de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Pour obtenir des informations plus complètes, se référer aux numéros récents de *Santé animale mondiale* et du *Bulletin* de l'OIE.

## DIAGNOSTIC

La période d'incubation peut atteindre 21 jours. Elle est de 12 jours environ en cas de contact avec du matériel contaminé, et plus courte encore après inoculation intradermique par des insectes.

## Diagnostic clinique

- Cas infra cliniques
- Cas cliniques (mineurs à sévères) :
  - hyperthermie, dépression, polypnée
  - conjonctivite, larmoiement, rhinite, œdème palpébral, photophobie
  - éruption cutanée débutant par des zones érythémateuses surtout visibles sur les parties non recouvertes de poils ou de laine, telles que le périnée, la région inguinale, le scrotum, la mamelle, le museau, les paupières et la région axillaire
  - lésions se transformant en papules
- *Forme papulo-vésiculaire*
  - Les papules deviennent blanc-gris, se dessèchent et forment des croûtes faciles à arracher
  - Les papules peuvent se transformer en vésicules mais ce phénomène est rare ; après rupture des vésicules, une croûte épaisse recouvre les lésions
- *Forme nodulaire ("stone pox")*
  - Les papules donnent naissance à des nodules intéressant toutes les couches de la peau et du tissu sous-cutané
  - La nécrose et la chute des nodules laissent la place à une cicatrice glabre
- Dans les deux formes, des nodules se développent dans les poumons, provoquant une broncho-pneumonie avec toux, jetage nasal abondant, dépression, anorexie et amaigrissement

- Les animaux peuvent guérir en 20 à 30 jours
- La mort est fréquente en cas de complication (rars avortements, infections secondaires, myiase, septicémie, localisation digestive)

### **Lésions**

- Lésions cutanées : congestion, hémorragie, oedème, vasculite et nécrose. Toutes les couches de l'épiderme, du derme et parfois des muscles sont concernés.
- Ganglions lymphatiques drainant les zones infectées : tuméfaction (jusqu'à 8 fois la taille normale), prolifération lymphoïde, oedème, congestion, hémorragie.
- Lésions papuleuses sur les muqueuses des yeux, de la bouche, du nez, du pharynx, de l'épiglotte, de la trachée, de la panse et de la caillette, ainsi que sur le museau, les narines, la vulve, le prépuce, les testicules, le pis et les trayons. Dans les cas sévères, les lésions peuvent confluer.
- Lésions pulmonaires : lésions papuleuses sévères et étendues, en foyers, distribuées uniformément dans les poumons ; congestion, oedème, foyers de prolifération avec nécrose, atelectasie lobulaire ; tuméfaction, congestion, oedème et hémorragies des ganglions lymphatiques médiastinaux.

### **Diagnostic différentiel**

- Fièvre catarrhale du mouton
- Peste des petits ruminants
- Ecthyma contagieux
- Photosensibilisation
- Dermatophilose
- Piqûres d'insectes
- Pneumonie parasitaire
- Lymphadénite caséreuse
- Gales

### **Diagnostic biologique**

#### **Procédures**

#### *Identification de l'agent*

- Inoculation cellulaire et identification par immuno-fluorescence des corps d'inclusion intracytoplasmiques
- Inhibition de l'effet cytopathogène par anticorps spécifique
- Détection de l'antigène par la méthode ELISA sur cellules de testicule d'agneau ou de bouc et sur cellules de rein de caprin

#### *Tests sérologiques*

- Neutralisation virale
- Immunofluorescence indirecte
- Immunodiffusion en gélose
- ELISA

N.B. Les méthodes sérologiques ne permettent pas de différencier la maladie de la dermatose nodulaire contagieuse

### **Prélèvements**

- Biopsies cutanées prélevées sur toute l'épaisseur de la peau, dans la semaine suivant l'apparition des premières lésions
- Lésions pulmonaires
- Sérums appariés

### **PRÉVENTION ET TRAITEMENT**

Pas de traitement

#### ***Prophylaxie sanitaire***

- Isolement des troupeaux infectés et des animaux malades pendant au moins 45 jours suivant la guérison
- Abattage des élevages infectés (dans toute la mesure du possible)
- Élimination correcte des cadavres et des produits
- Désinfection rigoureuse
- Mise en quarantaine avant l'introduction dans les troupeaux
- Contrôle des déplacements des animaux et des véhicules au sein des zones infectées

#### ***Prophylaxie médicale***

- Il existe de nombreux vaccins à virus atténué à administrer par voie sous-cutanée ou intradermique
- L'immunité conférée peut atteindre 2 ans

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Experts et Laboratoires de référence
- Classé comme une maladie de la Liste A (A100)
- Chapitre 2.1.10. du Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres
- Code sanitaire pour les animaux terrestres
  - Autres références - voir Index
- Santé animale mondiale de l'OIE.
- Situation zoonositaire (Informations sanitaires)

<http://meda2000.site.voila.fr>